

**FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN**  
**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PORTEURS DE PARTS**

---

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des porteurs (les « **porteurs de parts** ») de parts (les « **parts** ») du Fonds de placement immobilier RioCan (le « **Fonds** » ou « **RioCan** ») se tiendra le mardi 2 juin 2026 à 10 h (heure de Toronto), en format hybride, à savoir en personne aux bureaux de Goodmans LLP, Bay Adelaide Centre – West Tower, 333 Bay Street, Suite 3400, Toronto (Ontario) M5H 2S7 et en participation virtuelle optionnelle par webdiffusion en direct au <https://meetings.lumiconnect.com/400-348-160-458> (mot de passe sensible à la casse : rioican2026) aux fins suivantes :

1. **RECEVOIR** les états financiers consolidés audités du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent;
2. **ÉLIRE** les membres du conseil des fiduciaires du Fonds;
3. **NOMMER** l'auditeur et autoriser le conseil des fiduciaires du Fonds à fixer leur rémunération;
4. **EXAMINER** et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter la résolution consultative non contraignante sur la rémunération de la haute direction, tel qu'il est précisé dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe;
5. **DÉLIBÉRER** sur toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à la reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Le porteur de parts inscrit du Fonds qui souhaite être représenté par un fondé de pouvoir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement doit déposer sa procuration dûment signée au plus tard à 10 h (heure de Toronto), le 29 mai 2026 ou, en cas d'ajournement, au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée, auprès de Compagnie Trust TSX, Service des procurations, par la poste (au moyen de l'enveloppe ci-jointe, si désiré) au P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, en ligne à l'adresse [www.meeting-vote.com](http://www.meeting-vote.com), par télécopieur au 416-607-7964, par courriel à l'adresse [proxyvote@tmx.com](mailto:proxyvote@tmx.com) ou par téléphone au 1-888-489-7352 (sans frais en Amérique du Nord). Les porteurs qui détiennent leurs parts en propriété véritable par l'entremise d'un intermédiaire (les « **porteurs de parts non inscrits** ») et qui souhaitent être représentés par procuration à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement doivent avoir déposé leur formulaire d'instructions de vote dûment rempli conformément aux directives qui y figurent. On trouvera ci-joint un formulaire de procuration sollicitée par la direction du Fonds ou un formulaire d'instructions de vote en vue de l'assemblée. Les porteurs de parts du Fonds qui ne pourront assister à l'assemblée sont invités à signer ce formulaire et à le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin ou à remettre un formulaire d'instructions de vote rempli à leur courtier ou intermédiaire conformément aux directives qui y figurent. Veuillez noter qu'un porteur de parts qui nomme un fondé de pouvoir autre que les personnes désignées par RioCan dans le formulaire de procuration est aussi tenu d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, après avoir soumis son formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. **L'omission d'inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts fera en sorte que le fondé de pouvoir ne recevra pas le numéro de contrôle dont il a besoin pour participer virtuellement à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir; ainsi, il ne pourra participer qu'à titre d'invité.**

Seuls les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 17 avril 2026 (la « **date de clôture des registres** ») seront habiles à voter à l'assemblée, même s'ils ont cédé leurs parts depuis cette date, et, sauf de toute autre manière déterminée à l'occasion par le conseil des fiduciaires, aucun porteur de parts qui devient un porteur de parts après la date de clôture des registres n'aura le droit d'être convoqué à l'assemblée et d'exercer ses droits de vote à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Le Fonds emploie le mode de livraison par « notification et accès » pour fournir les documents reliés aux procurations par Internet aux porteurs de parts. Nous estimons que ce mode de livraison accélérera la remise des documents reliés aux procurations aux porteurs de parts, diminuera les coûts associés à l'assemblée et amenuisera l'incidence environnementale liée à la production et à la distribution des documents sur papier en grandes quantités. Vers le 30 avril 2026, nous enverrons à nos porteurs de parts inscrits à la date de clôture des registres un avis de notification et d'accès aux porteurs de parts (l'« **avis** ») fournissant les instructions d'accès à nos documents reliés aux procurations pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cet avis fournit également des instructions sur la façon d'exercer son droit de vote et comprend des instructions sur la façon de recevoir par la poste une copie papier des documents reliés aux procurations.

La circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe renferme des renseignements supplémentaires sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée et fait partie du présent avis.

**FAIT** à Toronto (Ontario), le 17 avril 2026.

**PAR ORDRE DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES**  
du Fonds de placement immobilier RioCan

Le président du conseil non membre de la direction,

« *Edward Sonshine* »

EDWARD SONSHINE, ORDRE DE L'ONTARIO, C.R.